

# Société des amis de la forêt d'Orléans

## *Procès-verbal du conseil d'administration du 20 mars 2015*

ORLEANS au muséum 6 rue Marcel Proust à l'issue de l'Assemblée Générale

*Etaient présents :*

Guy de FOUGEROUX, Président,  
Gabriel FERNET, Vice-Président,  
Alain de FOUGEROUX, Vice-Président,  
Xavier VAVASSEUR, Secrétaire Général,  
Lionnette CHEGARAY-ARNODIN, Secrétaire Générale Adjointe  
Antoine ARNODIN, Trésorier et Conseiller en communication  
Yves de FOUGEROUX  
Jean-Paul GALLIER  
Dominique LACHEZE  
Xavier LAVERNE  
Luc LEMAIRE  
André ROUSSEAU  
Brigitte VON PLATEN  
Jacques-Bernard VALENTIN

*Avait donné pouvoir :*

Danielle VALENTIN à Jacques-Bernard VALENTIN

*Était absent excusé :*

Gérard PAYEN, Conseiller Eau et Forêt, Nature et Ecologie

*Etaient absents :*

Michel MONSIGNY, Conseiller Scientifique

Julien LARERE-GENEVOIX

*Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.*

Le Président ouvre la séance en rappelant que l'article 12 des statuts de la SAFO prévoit que « le conseil élit, au scrutin secret parmi ses membres, pour une durée de deux ans renouvelable deux fois, un bureau composé d'un Président, un ou deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Secrétaire-adjoint, un Trésorier, un Trésorier-adjoint, un Conseiller scientifique et un Conseiller en communication. Le conseil assure la gestion entre deux assemblées générales. Le bureau prépare les réunions du conseil d'administration ». Les membres du bureau ayant été soit élus soit renouvelés dans leurs mandats en 2013 pour deux années, il y a lieu de procéder à l'élection du bureau.

*Après appel de candidatures, le Conseil d'administration élit pour une durée de deux ans le bureau qui se compose de la manière suivante :*

Guy de FOUGEROUX, Président  
Alain de FOUGEROUX, Vice-Président  
Gabriel FERNET, Vice-Président  
Xavier VAVASSEUR, Secrétaire Général  
Lionnette CHEGARAY-ARNODIN, Secrétaire Générale Adjointe,  
Antoine ARNODIN, Trésorier et Conseiller en Communication  
Michel MONSIGNY, Conseiller Scientifique

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 30